

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit février, le Conseil Municipal de la commune de Villers-lès-Nancy s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François WERNER, Maire.

Etaient Présents :

M. WERNER François, M. AIRAUD Olivier, Mme RAMPONT Valérie, M. BEGOUIN Didier, Mme DELUCE Marie-Claude, M. FAIVRE Patrick, Mme SOUVAY Blandine, M. KLOPP Stéphane, Mme TOUVENOT STEMMELEN Anne, M. PALTZ Gérard, Mme FLECHON-PAGLIA Christine, Mme LORRAIN Annie, M. JACQUEMIN Pascal, Mme GUERY Maryse, Mme PIERRON Véronique, Mme CHIPOT Marie-Hélène, Mme TILLY Pascale, M. TRASSART Jean-François, M. MANGEOL Bernard, M. MATHIEU Laurent, M. ANCEL Eric, M. FOLTZ Bertrand, Mme TEIXEIRA Stéphanie, M. KEIFLIN Eric, M. PERROT Cyrille, Mme VERGNAT Anne-Marie, Mme BEAUSERT-LEICK Valérie, Mme SIMONIN Gilliane, M. BOIVIN Charles-Antoine, Mme MANGEON Sylvie

Procurations :

M. SIGRIST Francis avait donné procuration à M. TRASSART Jean-François
Mme ENGEL Nathalie avait donné procuration à Mme DELUCE Marie-Claude

Etait Absent :

M. AIT-MEZIANE Smail

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Mme Stéphanie TEIXEIRA a été élue en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Il invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et consignées dans le registre tenu à leur disposition, et propose l'approbation du procès-verbal des décisions du Conseil Municipal du 31 janvier 2022.

Faire le choix du présentiel ou du distanciel dans une période un peu moins détendue qu'aujourd'hui, le choix a été de le maintenir en distanciel pour une raison simple qui valait peut-être encore à l'époque mais qui paraît moins valoir aujourd'hui, est que certains collègues peuvent avoir une forme d'appréhension et il ne fallait pas que ce soit pour eux une barrière pour participer au Conseil Municipal. Maintenant en terme de qualité de débat et des conditions de tenue des conseils municipaux, ce système en visio n'est évidemment pas optimal et s'il y avait eu à trancher ce matin, évidemment que le présentiel aurait été opté. On n'est pas exempt d'un excès de prudence. La deuxième raison pour laquelle d'ailleurs cette option a été prise, c'est que la loi ne nous permet pas d'avoir un dispositif mixte, c'est-à-dire d'avoir des personnes présentes et des

personnes en visio. Il fallait trancher mais peut être de la mauvaise façon, donc les prochains conseils seront en présentiel.

L'actualité était déjà pénible, l'espérance était qu'elle le soit moins pour ce conseil et malheureusement elle l'est encore plus. D'une part, comme les élus le savent, nous avons ce mois-ci, il y a une dizaine de jours, dû déplorer le décès brutal d'une de nos agentes, Sylvie Paillot, à la force de l'âge, à quarante-sept ans, avec une famille qui avait déjà été endeuillée il y a quelques semaines.

Il n'y avait déjà pas forcément beaucoup de cœur à l'ouvrage et évidemment la situation internationale sur laquelle il faut en revenir en deux mots, sur la façon dont nous sommes concernés ou impactés. La situation internationale est venue naturellement obscurcir encore plus le paysage. La situation est très simple à analyser telle qu'elle est là aujourd'hui, il y a un pays qui en a agressé un autre. Quelles qu'en soient les raisons, quelles qu'en soient les discussions antérieures, futures, cette invasion qui rappelle aux plus anciens des pratiques qui avaient lieu, qui avaient cours en d'autres époques de la part ce qu'on appelait à l'époque le bloc de l'Est. En elle-même et quelles qu'en soient les raisons, cette invasion est extrêmement grave. C'est la raison pour laquelle, nous avons pavoisé deux édifices municipaux, la mairie et le centre des Ecraignes, nous allons aussi éclairer le Château aux couleurs de l'Ukraine. Il y a une invasion d'un pays étranger sur un autre, et de surcroît à notre porte, mais ce n'est pas seulement parce que c'est à nos portes, c'est parce que ce qui vient de se produire est extrêmement grave et les conséquences humaines qui vont s'en suivre le sont aussi.

À partir de là, il nous appartient aussi d'être ce que nous avons toujours été d'ailleurs, accueillants et disponibles. Nous avons, sur le territoire, deux associations qui sont tout particulièrement concernées. La première, c'est évidemment, l'association ARIV, l'association des relations internationales de Villers. Cette association se trouve avoir accompagné et œuvré avec de nombreux étudiants et notamment avec plusieurs étudiants ukrainiens dont certains sont repartis en Ukraine et se trouvent au cœur des combats comme l'occasion a été de le voir sur des vidéos. La deuxième est une association emblématique, c'est l'association TEREMOK. On dit toujours par esprit de simplicité d'ailleurs, et personne dans l'association ne songeait à dire les choses autrement, c'est une association de culture russe, sauf que, ce qu'on ne sait pas toujours, c'est qu'au sein de l'association et avec les mêmes traditions, avec les mêmes fonds culturels ou ouverts aux fonds culturels du voisin, quand ils sont différents, il y a des ukrainiens et que ça ne leur pose aucun problème ni aux ukrainiens ni aux russes. Ce n'est pas un peuple qui se bat contre un autre, c'est tout autre chose que l'on vit aujourd'hui et donc là aussi, il y a une pensée, bien sûr, pour le peuple ukrainien et une pensée aussi pour le peuple russe. Enfin, et la question nous a été posée, de beaucoup d'horizons dans la journée d'aujourd'hui, bien évidemment nous devons être prêts, à notre place et dans la mesure de nos moyens, à participer à l'effort de solidarité qui va forcément être nécessaire. C'est un effort de solidarité pour du matériel, pour peut-être des habits, peut-être du matériel médical comme ça nous a été proposé pas plus tard que tout à l'heure. Ça peut-être aussi, dans certaines conditions, qui seront à définir et qui ne sont pas seulement le bel élan, le très bel élan bien-sûr de générosité qu'on voit aujourd'hui, peut-être aussi de participer pour des périodes plus ou moins longues à l'accueil de familles si cela devait être rendu nécessaire. Nous n'avons pas voulu à ce stade prendre position, lancer un appel pour des soucis tout simplement de bonne organisation de ces dispositifs de solidarité, mais il fallait simplement ce soir et surtout ce soir où on est vraiment au cœur du déclenchement de ce conflit, bien rappeler que nous serons là et que nous ferons ce que nous pouvons dans toute la mesure de nos moyens et plus encore, des moyens de nos habitants qui ont de ce point de vue-là toujours su avoir un très grand cœur. C'est un sujet extrêmement compliqué, extrêmement inquiétant bien sûr, qui a déjà des conséquences humaines directes, mais qui aura forcément à travers, en

particulier, des conséquences économiques qui ne manqueront pas d'avoir d'autres conséquences humaines pour des peuples qui ne méritent pas de souffrir.

Nous passons donc au Rapport d'Orientation Budgétaire. Pour la bonne forme, il est rappelé que suite à une parution dans le journal du matin dont les informations étaient inexactes sur une autre commune, qu'à la fin de ce rapport il conviendra de délibérer non pas pour délibérer pour savoir si on est pour ou contre le rapport mais pour constater que nous avons bel et bien débattu.

DELIBERATION N° 01 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Rapporteur : V. RAMPONT

C'est une étape obligatoire du cycle budgétaire qui doit se faire dans les 2 mois avant le vote du budget parce que c'est un devoir de transparence avec une mise en perspective des budgets passés et futurs et parce que c'est une information obligatoire sur la dette, le personnel, les investissements qui sont programmés et à venir.

C'est également un exercice de pédagogie qui sert à expliquer les contraintes (contexte économique et législatif) et à partager la stratégie et le cap de la commune.

Si l'on commence par le contexte économique et législatif qui est particulier puisque nous sommes dans une année d'élections présidentielles et législatives, on a donc un contexte économique de sortie de crise mais incertain :

- Un rebond du PIB en 2021 (+7%).
- Une inflation profitable au dynamisme fiscal.
- ...mais impactante pour les investissements de la commune.
- Une hausse exponentielle du prix du gaz multiplié par 3 avant la crise en Ukraine.
- Des taux d'intérêt qui augmentent après une période de stagnation sous 1%, qui sont remontés en début 2022 et s'orientent vers 1,2 / 1,3% sur 20 à 25 ans d'emprunt.
- Des comptes publics dégradés puisque la doctrine du quoiqu'il en coûte va peser durablement sur les finances publiques. Les collectivités territoriales risquent d'être de nouveau appelées à participer à l'effort de redressement des finances publiques.

Si l'on prend le décryptage de la loi de finances 2022, on a une DGF qui est stabilisée mais des dotations forfaitaires toujours en diminution. On a une automatisation qui va intervenir du FCTVA avec un changement des règles d'intégration des dépenses éligibles entrant en vigueur en 2022 et une réforme des indicateurs fiscaux et financier qui sont menaçants à moyen terme.

La stratégie du mandat est un projet en trois axes :

- Le Bien-Vivre à Villers
- Accompagner les transitions
- Piloter efficacement les ressources

Le tout est possible grâce à une démocratie participative. Il faut savoir que le PPI distingue deux types d'investissements :

- Des dépenses récurrentes pour maintenir le patrimoine (immobilier ou mobilier, voir logiciel) en l'état.
- Des projets nouveaux pour construire, rénover... apporter quelque chose de neuf à la collectivité.

L'axe Bien-Vivre à Villers couvre le cadre de vie, les équipements pour tous, qualité du service aux usagers. Dans ce programme va rentrer :

- Rénovation de la Maison des Associations
- Fin de la première phase de travaux MJC Savine
- Projet global de requalification d'espaces aux Ecraignes
- Rénovation du mur de Graffigny
- Acquisition de bancs publics
- Sécurisation du cheminement piéton coulée verte
- Installation de caméra de vidéosurveillance
- Refonte du site internet

Cet axe concerne également le plan pour la jeunesse et l'enfance avec une concertation autour de la rénovation des aires de jeux, une amélioration de l'acoustique des structures petite enfance, une étude sur l'extension de la crèche Martine Marchand, des équipements numériques dans les écoles et des travaux d'entretien des crèches et écoles.

Toujours dans ce même axe, si l'on résume il y a le cadre de vie, les équipements pour tous, la qualité du service aux usagers et le plan pour la jeunesse et l'enfance.

Le deuxième axe appelé accompagnement des transitions concerne :

- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings des bâtiments communaux
- La rénovation thermique sur divers bâtiments (MJC, écoles, Maison des Arts vivants...)
- Le travail sur les ilots de fraîcheur dans les cours d'école
- L'équipement des écoles en capteurs de CO2
- L'accompagnement du projet d'Espace Naturel Sensible

Le troisième axe du plan est de piloter efficacement les ressources, cela concerne donc :

- La rénovation du bâtiment Bizet pour une nouvelle location
- Le rajeunissement du parc de véhicules municipaux
- La création d'espaces de travail et de convivialité à l'Hôtel de Ville
- L'installation de matériel de vidéo pour permettre une meilleure diffusion pour l'Hôtel de Ville
- L'acquisition de logiciels métiers
- L'élimination du bardage amiante au Centre Technique Municipal

Le Plan Pluriannuel d'Investissement en terme de chiffres, a des investissements projet c'est-à-dire de gros investissements pour 7,1 millions d'euros et des investissements de maintenance qui sont plutôt de la récurrence, pour 1,6 millions d'euros pour 2022 et qui vont se prolonger pour certains sur les années futures.

On constate déjà des augmentations sur les projets liés aux coûts des matières premières.

Concernant la trajectoire financière, la question est donc de savoir comment financer ce PPI ambitieux, sans trop s'endetter, alors que les recettes de fonctionnement n'augmentent pas. Il va donc falloir gérer.

Les recettes de fonctionnement sont contraintes dès lors que la commune tient son engagement de ne pas toucher aux impôts des villarois. Ils augmentent donc simplement en fonction de l'inflation, pour environ 50 K€ par an, mais ce « gain » est annulé par la baisse des dotations à due concurrence. Le budget stagne.

Dotations et subventions :

- Taxe foncière et taxe d'habitation (pour la portion encore prélevée)
- Reversement de fiscalité (attribution de compensation et dotation de solidarité métropolitaine)
- Droits de mutation (droits prélevés sur les transactions immobilières)
- Autres impôts (Taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure)

Dotations et subventions :

- Dotation Générale de Fonctionnement
- Compensations fiscales de l'Etat
- FCTVA (pour les dépenses d'investissements éligibles)
- Subvention reçues en fonctionnement (CAF et Conseil Départemental pour les établissements petite enfance et les accueils de loisirs ainsi que pour les résidences autonomie)

Produits des services :

- Loyers
- Cantines, périscolaire
- Crèches
- Repas à la Résidence Paul Adam
- Mise à disposition d'agents

Lecture du graphique des recettes de fonctionnement pour 2022.

Focus sur les dotations, en effet les lois de finances se suivent et se ressemblent, pour donner plus de moyens à quelques communes qui sont très ciblées et qui ont moins de potentiel fiscal, les dotations forfaitaires des autres communes – comme Villers, sont rabotées. On devrait perdre 50 000 euros par an jusqu'à 2026. Division des dotations par 3 en 2026.

Après les recettes, les dépenses. Elles ont tendance à augmenter en raison de l'inflation et du parcours professionnel des agents (la paie représente 2/3 du budget). En 2022, les dépenses seront marquées par l'augmentation importante du prix du gaz, l'inflation et des dépenses liées à la maintenance de logiciels ou des bâtiments. Au niveau du personnel, il y a la rémunération et les charges, l'assurance statutaire et les autres dépenses liées au personnel.

Les dépenses de gestion comprennent :

- Les Services (saison culturelle, fonctionnement des services scolaire et périscolaire, communication, ...)
- Energies et fluides
- Entretien du patrimoine (maintenance, petites réparations, parc automobile)
- Fournitures (bureau, entretien, réparations...)
- Taxes (taxe foncière)

Les charges courantes sont :

- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS et au centre Jolibois

- Charges liées aux élus (indemnités, formation, charges...)
- Contributions diverses (convention avec la crèche de la Croix Rouge)

Au total, les dépenses de fonctionnement pour 2022 s'élèvent à 11,79 millions d'euros.

Un focus sur le prix du gaz puisque le prix du gaz est passé de 13,769 euros / Mwh pour 2021 à 50,854/Mwh pour 2022. Effectivement, il y a une limitation de la hausse des prix pour les particuliers, elle n'est pas applicable pour les clients professionnels, dont les collectivités, qui subissent de plein fouet cette augmentation et aucune compensation prévue par l'Etat pour absorber cette hausse. Le budget du chauffage urbain est budgété à 498 000 euros.

Comment financer ces investissements ? La trajectoire financière du mandat, malgré toutes les incertitudes liées aux augmentations de dépenses et des baisses de recettes, dans l'attente des décisions d'augmentation des taux d'intérêts, maintien des fonds propres pour investir d'au moins 430 K€ à la fin du mandat.

Au niveau des recettes de fonctionnement, lecture du tableau dans la colonne 2022.

Preuve que notre épargne est suffisante dans notre stratégie financière puisque non seulement elle suffit à rembourser la dette, c'est le minimum légal, mais elle suffit aussi à financer les investissements récurrents (maintenance en vert).

En effet, il serait malvenu de devoir emprunter ou s'endetter à long terme pour des investissements qu'on retrouvera chaque année.

Un « bon père de famille » ou une « bonne mère de famille », emprunte pour acheter une voiture, par pour l'entretenir.

Les autres ressources : subventions, récupération de la FCTVA pour les projets qui pourront en bénéficier donc à des projets nouveaux.

Si l'on regarde la dette et la solvabilité au niveau de l'encours, il augmentera mais restera en dessous du seuil d'alerte (10 ans de capacité de désendettement).

Rappel : La capacité de désendettement, c'est le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser toute la dette si toute l'épargne y était consacrée chaque année. On calcule le ratio par : Encours / Epargne brute.

C'est l'indicateur qui est utilisé par les banques pour jauger la solvabilité d'une commune (on ne prête qu'aux riches, ou plutôt ceux qui seront capables de rembourser et qui ne sont pas surendettés par rapport à leurs revenus).

Ce ratio bouge en fonction de l'épargne brute qui est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. La situation actuelle pénalise de facto l'indice puisque nous sommes confrontés à une hausse des charges.

Cet endettement est raisonnable et maîtrisé, il financera les investissements durables du PPI ambitieux. Le ratio va se dégrader pour passer de 2,8 ans à 7,4 ans entre 2021 et 2026. Ce choix assumé pour permettre de mobiliser les marges de manœuvre dont disposait la commune en matière d'endettement est justifié par l'impératif d'investir dans les équipements villarois.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants doivent procéder, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice, à la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un rapport présenté au conseil municipal.

Ce dernier a pour objet d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la collectivité et de permettre aux élus de débattre sur les grandes orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 revient dans un premier temps sur le contexte économique incertain marqué par la reprise de l'économie mondiale suite à la crise sanitaire, ainsi que sur le cadre législatif de la loi de finances 2022 qui confirme la poursuite de la baisse des dotations forfaitaires.

Dans un second temps, le rapport résume l'adaptation Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2022-2025 dans le cadre du projet de mandat à hauteur de 8,7 M€.

Ce cap permet d'identifier dans un troisième chapitre la trajectoire financière poursuivie par la commune, compte tenu de la prospective budgétaire. Le pilotage par les ratios d'épargne et de solvabilité permet de garantir que cette trajectoire permettra de financer le PPI sans augmenter les impôts.

Un dernier chapitre permet d'analyser de façon distincte le budget de la maison de Santé qui s'équilibre par ses propres recettes.

Ce ROB 2022 est un travail prospectif qui permet de poursuivre le mandat avec une feuille de route ambitieuse et soutenable et satisfait à toutes les obligations d'un débat d'orientation budgétaire en termes de transparence sur la situation financière de la commune et ses perspectives pluriannuelles mesurées par une batterie d'indicateurs en matière de gestion du personnel, de la dette, ou des niveaux d'épargne.

Valérie BEAUSERT LEICK :

Le document est très précis dans sa formulation, il y a toutefois quelques questions et quelques remarques sur ce document. A plusieurs reprises, il est fait mention de la baisse des dotations de fonctionnement pour notre commune en raison des règles de péréquation. A Villers Verte et Solidaire, nous revendiquons ces règles de péréquation quand bien même elles ne sont pas favorables au niveau de notre commune, mais il est quand même à souligner que les recettes fiscales sont en augmentation en tout cas dans le prévisionnel. Donc, nous ne sommes pas une commune parmi les plus pauvres et il est normal qu'il y ait cette solidarité nationale. Par contre, et là en accord avec vous, on peut regretter que l'esprit de la loi NOTRe ne soit pas respecté jusqu'au bout et que le degré d'intégration des communes au sein des intercommunalités ne soit pas valorisé comme il se devrait. Sur le fait que Villers-lès-Nancy n'ait pas suffisamment investi durant les dernières années, donc vous le reconnaissez d'ailleurs, cet état de fait, puisqu'il est fait mention dans votre document d'une reprise d'investissements pour les années à venir et quelques remarques, quelques questions aussi sur ces reprises d'investissements, sur les axes d'investissements. On ne peut y être que favorable, quand bien même il n'y ait pas de précision mais peut-être que cela fera l'objet d'un prochain exposé sur des investissements à prévoir sur Deruet, mais ma collègue interviendra sur ce point. Sur le devenir aussi de la résidence le Clairlieu, il n'y est pas du tout mentionné alors qu'il y a, il y avait en tout cas un projet de restructuration lourde au niveau du Clairlieu, voire même de reconstruction. Même constat sur le devenir du bâtiment Bizet, c'est très positif que ce bâtiment retrouve effectivement une activité, nous souhaiterions être davantage associés à ce projet de rénovation et de sa redirection en termes d'activités. Sur le plan investissements, il y a effectivement des questions, est-ce qu'il est réaliste d'investir autant en 2022. On peut raisonnablement penser et surtout au regard de la conjoncture et des difficultés que nous avons pour que les chantiers puissent aboutir dans de bonnes conditions, que vous n'y parviendrez pas.

Sur les dépenses de fonctionnement, qui vont augmenter, c'est lié à l'inflation, c'est lié aussi à des éléments de conjoncture et vous n'y êtes pour rien malheureusement. Sur les dépenses des personnels, l'effort est salué sur ce qui a été entrepris sur la mise en œuvre de postes plus

permanents et ça c'est effectivement beaucoup plus intéressant pour les personnels. Par contre, il y a eu quand même près de quarante emplois supprimés au cours de ces dernières années, en sept ans. Sur la consolidation d'une épargne qui permet d'investir, retour sur le tableau qui a été présenté dans une des dernières diapositives, qui est en page trente et un. Non compréhension de l'escompte à avoir durablement un excédent N-1, alors cela peut donner l'illusion d'une gestion bon père de famille telle qu'il l'a été mentionné alors qu'il peut s'agir aussi d'un leurre en termes de communication, puisqu'il est affiché des recettes et des dépenses que l'on pourrait considérer non sincères. Ou alors est-ce qu'il faut comprendre que cet excédent contribuera finalement à couvrir des risques qui sont non prévus dans le cadre du budget. Ça avait été d'ailleurs un élément de la remarque de la Cour des comptes, dans son dernier rapport sur la commune de Villers-lès-Nancy.

Sur la ligne FCTVA et Cession, étonnement du montant six cent cinquante mille euros en 2023. Retour sur le point souligné précédemment, est-ce qu'il n'y a pas surestimation de la FCTVA ou est-ce qu'il y a anticipation de cessions de patrimoine ou encore y'a-t-il déjà intégration du fait que le plan pluriannuel d'investissement ne pourra pas être respecté tel qu'il est proposé ici. Et qu'il y aura donc davantage de lissages des investissements au cours de ce mandat. Questionnement sur la sincérité de ce qui est exposé tout du moins sur l'aspect réaliste réalisable de ce plan pluriannuel d'investissements. Et enfin, sur la capacité désendettement constatation que dans le schéma qui figure page 32, que nous soyons de 2,8 années à près de 9 années de capacité désendettement en trois ans ce qui va situer alors, avec un très bon taux de capacité de désendettement et ça c'est très clair, mais cela va nous situer à terme au-delà de la moyenne des communes de même strate. Et donc même si on comprend effectivement qu'à un moment ou à un autre, on puisse augmenter, mais juste attirer l'attention sur le fait qu'il faudra que nous soyons très vigilants sur ce point.

Charles-Antoine BOIVIN

Retour sur un point qui a déjà été évoqué sur la question du Florain parce qu'effectivement, le Florain est aujourd'hui dans une dynamique positive, maintenant la mairie de Nancy est adhérente, la mairie de Pulnoy est en train de travailler le dossier. Et puisqu'aussi le moment où il va sûrement prendre de l'ampleur. Il faut savoir quelle première monnaie locale française l'Eusko qui a plus d'un million d'euros en circulation. Il a été décidé que comme c'est une monnaie qui est solide aujourd'hui, de soutenir d'autres monnaies locales pour qu'elles puissent changer d'échelle et parmi les 80 monnaies locales françaises, 7 ont été sélectionnées, qui paraissent les plus fortes, le Florain a été sélectionné à un moment où il peut vraiment se développer. Du coup, il faut rattacher ceci à l'axe deux sur la transition écologique puisque c'est bien marqué dans le rapport. On sait que le Florain est dans cette dynamique-là. Du coup, la question est de savoir s'il est toujours prévu que la mairie de Villers soit partenaire du Florain parce qu'il y a déjà eu des échanges avec l'association pour cela, où cela en est et s'il y a des pistes sur ce que ça pourrait donner ou pas en termes de partenariat.

Olivier AIRAUD

Pour compléter les éléments qui ont été bien présentés par Valérie, et pour répondre aussi aux interrogations qu'on peut avoir sur les projets à venir notamment concernant les écoles. Donc évidemment à l'étude les îlots de fraîcheur, on les a évoqués, les capteurs de CO2 et puis l'école Deruet qui est toujours en phase de réflexion et d'études de la meilleure implantation. Le projet n'est pas à l'abandon, il est toujours présent. Pour répondre également à la partie des quarante emplois perdus en septembre, comptabilisation des 14 emplois de la crèche familiale qui sont pas réellement perdus en soi puisque, pour rappel, les quatorze assistantes maternelles sont toujours en activité et même en pleine activité, enfin une est partie en retraite mais toujours en activité donc on peut dire que les quatorze sont toujours très actives. A tel point que la demande étant là, on constate que dans les projets de la petite enfance, il y a une étude pour l'extension d'une des

crèches sur 2022 pour des travaux envisageables ou envisagés sur 2023. Et puis pour compléter également ce ROB, ce rapport d'orientation budgétaire, sur la parentalité, l'idée est aussi de travailler sur l'accompagnement des parents et de l'étude de la création d'un lieu d'accueil parents-enfants. On ne manque pas d'idées et de projets pour accompagner nos familles.

Anne-Marie VERGNAT

Retour sur la construction de l'école Déruet. On en parle pas du tout dans ce ROB. On sait qu'il y a une problématique importante sur l'implantation. L'engagement est de ne pas toucher à la pelouse en contrebas de l'école, en revanche il y a beaucoup d'interrogations sur l'avenir, sur l'évolution du foncier dans ce secteur qui paraît ne pas pouvoir sensiblement beaucoup bouger. Il y a eu un appel de fait auprès d'une société, la société ESPELIA à partir d'une décision de mars 2021, et le souhait serait d'en savoir un peu plus sur le travail de cette société, où on en est, ça fait presque un an que la décision a été prise et, on sait qu'un projet de cette ampleur peut être très long, alors c'était peut-être pour ça qu'on n'en parle pas maintenant mais pour autant il faut quand même se projeter et il faudrait l'évoquer assez régulièrement pour savoir où on en est, quelles sont les avancées de ce projet.

Cyrille PERROT

Intervention plutôt sur une vision un petit peu globale de ce rapport d'orientation budgétaire et justement sur les orientations qui sont fixées dans ce rapport et qui ne semblent pas être à la hauteur des enjeux. Un des axes forts qui est énoncé c'est l'accompagnement des transitions. Evidemment, la transition écologique en fait partie, la transition écologique est située à deux niveaux, d'une part au niveau global et on doit effectivement profiter de ce mandat c'est en tout cas ce qui s'est dit en début de mandat, profiter de ce mandat, c'est peut-être le dernier mandat utile pour pouvoir engager des réalisations efficaces, importantes dans le domaine de la transition écologique. On nous parle de plan pluriannuel d'investissements ambitieux et finalement il y a quelques fiches avec quelques dossiers qui sont présentés. Il n'y a pas de programme d'investissements ambitieux pour accompagner la transition écologique pour tenir à la fois des engagements nationaux, internationaux mais aussi qu'on puisse très fortement jouer sur les dépenses de gestion. Valérie a beaucoup parlé du prix du gaz qui est compréhensible. En même temps, il n'est pas du tout certain que les dépenses de gestion diminueront sur la fin du mandat parce que à cette augmentation très forte du prix du gaz bien sûr, ça a été rappelé en début de conseil, la crise en Ukraine est passée par là, les économies vont être bouleversées et la seule façon pour faire baisser nos dépenses de gestion notamment en matière de dépenses d'énergie c'est de pouvoir isoler nos bâtiments et il n'y a rien du tout sur ce sujet dans ce rapport d'orientation budgétaire et il n'y a pas de trajectoire qui vise à infléchir ces dépenses qui seront supérieures à ce qui est projeté dans 2023, 2024, 2025 et il y a un besoin d'être rassuré sur le caractère ambitieux de ce PPI au regard de ces dépenses.

Valérie RAMPONT

Nous n'avons pas été repris par la Chambre Régionale des Comptes sur la sincérité des biens, bien au contraire, nous en avons été plutôt félicités. Effectivement, il y a une augmentation de 3,4 % des recettes liées à l'inflation pour toutes les communes pas seulement Villers. Pourquoi un habitant de Villers-lès-Nancy deviendrait cinq à six fois inférieur en coût de dépenses par rapport à d'autres communes avoisinantes. Donc effectivement, il faut de la solidarité mais il faut qu'elle reste à la juste valeur. Concernant les cessions, effectivement ce n'est pas une surestimation, c'est comme vous l'avez dit, nous n'avons pas parlé du Clairieu, mais il va y avoir dans les années à venir une cession de ce terrain, de ce bâtiment donc on a intégré cette cession et nous allons également avoir la cession de deux bâtiments rue Albert 1er qui vont aussi dans une meilleure gestion des dépenses puisque ce sont des vieux bâtiments qui consomment d'un point de vue énergétique, mal isolés donc, quelques fois, plutôt que d'essayer de refaire des vieux bâtiments

où l'investissement serait très très important, il est préférable effectivement de les céder pour se consacrer à d'autres bâtiments et faire les mesures nécessaires en terme d'isolation, de dépenses électriques ou autre. Donc le Clairieu n'a pas été oublié, il est bien effectivement dans les sujets mais ce n'est pas le sujet de cette année. En tout cas, on commence à y travailler et ça ne va pas se finir cette année et de toute façon, nous devons déjà effectivement finir Paul Adam pour pouvoir passer à cette deuxième étape. Donc nous avançons, étape par étape. Concernant les restes à réaliser, effectivement il y a un reste à réaliser important mais nous avons passé différentes étapes avec le COVID, de fermetures qui ont ralenti un certain nombre de travaux, forcément cela prend du retard. Et puis quand il y a des gros projets, ils se font sur plusieurs années.

François WERNER

Retour sur quelques sujets. Le sujet spécifique qui est celui du Florain. Comme nous nous y sommes engagés, nous avons travaillé pour populariser le Florain en particulier pour le populariser sur nos marchés qui sont des lieux privilégiés de circuits courts, en tout cas de recyclage monétaire en cours produisant eux-mêmes les circuits courts, sur le diagnostic, nous sommes d'accord de ce point de vue-là. Des monnaies comme celles-là, il y en a effectivement qui ont connu ou qui connaissent un succès plus important que, pour l'instant, le Florain, pas pour des raisons liées aux promoteurs du Florain qui sont des gens qui travaillent sérieusement et qui font de leur mieux. Cela tient aussi à un fait qu'on oublie un petit peu trop souvent, c'est que le circuit court à la distribution est important et il entre en ligne de compte, mais il peut difficilement se faire s'il n'est pas accompagné d'un circuit court dans la production. Et aujourd'hui, l'économie en particulier, l'économie agricole, les monnaies locales sont beaucoup utilisées sur les acquisitions alimentaires. Aujourd'hui, malheureusement, on a du mal à avoir une filière complète de production qui permet de consommer sur place ce que nous avons produit sur place. C'est une des difficultés sur lesquelles on travaille activement à la Métropole. Alors d'abord pour remonter un petit peu en avant, en amont et pour nous doter aussi rapidement que possible d'un marché de gros local, d'un Rungis local et encore en amont ensuite de faire en sorte que ça puisse conduire à la transformation du dispositif de production dont il est avéré par des études qui ont été faites à la Métropole, que malheureusement on consomme très peu de ce qu'on produit et on produit très peu de ce qu'on consomme, ce qui veut dire qu'on exporte beaucoup mais on importe beaucoup aussi en dehors de territoire. Alors, ce n'est pas une raison pour baisser les bras par rapport au Florain et à la monnaie locale. On la favorisera toutes les fois que c'est possible et il y a peut-être des choses qu'on a pas encore travaillées et ça prête encore à réflexion mais il faut signaler cet aspect des choses pour dire que c'est en soi une bonne idée, qu'il y a des endroits où on a vu ces choses bien fonctionner, là où il y a des greniers alimentaires de la France notamment dans la vallée du Rhône par exemple et donc c'est vrai on aimerait bien que ça puisse se développer de la même manière. Proposition à Francis Sigrist qu'il adresse une réponse peut-être aussi détaillée de l'expérience qui est menée sur les marchés.

Sur la programmation, il y a un travail très approfondi, très sérieux et qui fait qu'aujourd'hui, on peut indiquer que nous sommes assez sereins sur les volumes et sur les volumes qui vont être investis et puis ensuite sur le fait que la question ne sera pas d'avoir un lissage mais d'avoir une répartition et un déroulement homogène et harmonieux de notre plan d'investissement. En fait dans n'importe quelle collectivité, mais là peut-être encore plus particulièrement dans la nôtre, on constate qu'on a trois catégories d'investissements et que malheureusement d'un point de vue de l'analyse financière qui en est faite quelque fois à l'extérieur, on groupe ces trois aspects-là qui n'ont pas forcément grand-chose à voir les uns avec les autres. On a des investissements qui sont capacitaires. C'est-à-dire qu'il faut qu'on augmente les capacités de service public parce qu'elles sont insuffisantes ou parce ce qu'elles ne répondent plus à un moment donné à la réalité de la demande. Ces investissements sont à la fois évidemment le cœur d'une action publique municipale, bien sûr, mais sont aussi économiquement, financièrement les investissements qui

sont les plus coûteux puisqu'ils ne sont, ne produisent pas de recettes et bien souvent d'ailleurs, ils produisent des dépenses supplémentaires. Donc, c'est aujourd'hui ce type d'investissements qu'il faut non pas rejeter, bien sûr, parce que sinon peut-être qu'on ne sert plus à rien, mais qu'il faut regarder avec beaucoup de soin, parce qu'avant de se lancer dans une opération de cette nature, il faut être sûr de pouvoir y faire face à la fois en terme d'investissements quand on le fait et ensuite en terme de fonctionnement quand les frais arrivent.

La deuxième catégorie d'investissements sont des investissements qu'on a de plus en plus tendance à privilégier aujourd'hui parce qu'on se situe dans un monde qui doit travailler sur lui-même et qui doit travailler sur ce sujet. Ce sont les investissements qui sont producteurs d'économie. On peut toujours peindre -on n'a pas pris le pot de peinture de ce point de vue-là- on peut toujours peindre en vert des choses, mais la réalité la plus importante, c'est d'intégrer cette logique de transition écologique, de transition environnementale, de transition énergétique dans la nature des investissements qui sont conduits et des décisions qui sont prises. Et Valérie en a cité une, dès lors que nous allons être plus économes en mètres carrés, en conservant simplement, en rationalisant grâce à un travail fin qui a été conduit avec, d'une part, les services municipaux mais aussi et surtout puisqu'il s'agit essentiellement d'équipements et de localisation associative avec les associations qui sont concernées. Dès lors que nous allons pouvoir nous délester, le terme est bien celui-là de la maison qui est occupée aujourd'hui par les bureaux du théâtre de la Roële en haut de la rue Saint Fiacre, on va d'une part évidemment économiser des réinvestissements, pas besoin de faire un dessin sur la médiocre situation de ce bâtiment, mais aussi et surtout, nous allons économiser les fluides et les dépenses énergétiques correspondants. Pour faire ça, on ne met pas le théâtre de la Roële à la porte et encore moins à la rue, ça veut dire juste que dans le cadre du nouveau projet de maison des arts vivants, nous allons pouvoir intégrer intégralement les bureaux de la Roële et ça, ça fait coup double parce que ça fait faire des économies d'une part, mais deuxièmement ça donne à ce site, à ce lieu une cohérence culturelle et une cohérence des activités, la musique, le théâtre, l'ensemble des arts vivants qui évidemment va être derrière, productrice de synergie de travail en commun et de meilleur service public. Donc ça c'est le travail exemplaire.

Après, bien sûr, la transition écologique, c'est le même défi que celui qui nous a été lancé en 2005 par la loi sur l'accessibilité. Et qu'est-ce qu'on voit sur la loi sur l'accessibilité ? Et on fait la même chose là, sur la transition écologique. Si on dit « j'ai un bâtiment, il est parfait je vais faire l'accessibilité », ça ne marche pas. D'abord, on fait une mauvaise accessibilité et deuxièmement on trouve toujours que c'est trop cher. En revanche, quand on repense avec les utilisateurs, quand il y en a, le fonctionnement d'un bâtiment au moment où effectivement la nécessité vient de faire l'accessibilité à ce moment-là, on est bien meilleurs. Et c'est par exemple ce qui a déclenché aujourd'hui les travaux qui sont en cours sur la MJC Jean Savine, c'est d'abord une logique d'accessibilité. Et à partir de là, qu'est-ce qu'on fait ? Et là, le parallèle apparaît plus nettement sur la transition écologique. Qu'est-ce qu'on fait sur la transition écologique, si on dit on va prendre tous les bâtiments et on va les mettre tous en consommation, basse consommation. D'une part, on n'y arrivera pas, et d'autre part, on ne les aura pas transformés et il faut transformer énergiquement un bâtiment en même temps qu'on transforme la fonctionnalité, l'usage de ce bâtiment. C'est d'ailleurs, très souvent, ce qu'on voit faire chez les particuliers tout simplement. C'est-à-dire, on va engager les travaux et ces travaux vont être l'occasion de ce pilotage d'amélioration. Alors on ne peut pas tout faire. Un exemple, un bâtiment qu'on va faire beaucoup progresser, qu'on aurait voulu faire encore plus progresser mais qui, là, ne s'y prêtait pas c'est le Paul Adam. La résidence Paul Adam a été tournée sous toutes ses coutures. Il y a des choses où l'on va faire des progrès très très importants. Et puis, il y a un ou deux points où effectivement, on aurait voulu aller plus loin et où, sauf à cette fois détruire le bâtiment, et je vous rappelle que détruire un bâtiment a une empreinte carbone qui est désastreuse et est à prendre en

considération en termes là aussi de transition écologique, on a considéré qu'on ne pouvait pas faire.

Donc les résultats et les bénéfices, ils viendront de là. C'est-à-dire qu'on les prend. Un autre exemple d'un dossier qui est derrière nous, sur le gymnase Marie Marvingt. On a étudié deux formules. Une formule où l'extension est une extension écologiquement vertueuse, une logique où la totalité du gymnase était reprise, ça ce n'était pas à notre portée par rapport à ce qu'on aurait par ailleurs voulu faire de la transformation du gymnase, on n'a pas opté pour. Donc ce choix c'est pas une case, ce n'est pas une catégorie supplémentaire à mettre dehors, à mettre en exergue en dehors du programme d'investissements. C'est à penser dans le programme d'investissements, de même que j'espère bien, et c'est bien le cas, la transition écologique, la médiocrité, la faible performance écologique doit être évidemment un critère pour mettre en priorité un certain nombre d'investissements quand c'est possible, c'est-à-dire que c'est une autre forme de transformation des usages, elle doit être intégrée dans cet ensemble Et à partir de là, vous verrez et on y travaillera, pour le budget, que nombre de nos investissements sont des investissements qui font des avancées importantes en matière écologique. Mais la meilleure, c'est celle qui est la plus vertueuse et la plus efficace, c'est celle où on a une optimisation, une gestion plus économe de nos espaces. Il faut utiliser moins d'espace pour mieux l'espace et c'est ce qu'on va faire notamment encore une fois autour de la Maison des Arts Vivants et l'évolution du Théâtre de la Roële.

Pour terminer, deux mots effectivement sur la question justement de l'école Déruiet qui va dans ce sens. On vous transmettra, il n'y a aucune raison de ne pas le faire, les résultats de l'étude ESPELIA et qui justement nous amènent plutôt à raisonner de façon plus écologique. C'est à dire aussi plus économe, d'une part des deniers publics, mais aussi et surtout encore une fois des destructions, reconstructions. La conclusion est que de l'ensemble des questions qui ont été posées, à peu près aucune formule n'est satisfaisante que ce soit sur le plan patrimonial, sur le plan fonctionnel, sur le plan de la période de travaux ou encore évidemment sur le plan financier. Certaines doivent être écartées formellement. On ne va pas construire dans le parc de Graffigny. On pourrait, on a choisi de ne pas le faire. On ne peut pas, parce que c'était une version sur laquelle on aurait d'ailleurs pu accepter des surcoûts, on aurait pu parce que les fonctionnalités auraient pu être exceptionnellement bonnes, on ne peut pas faire une école maternelle même avec la meilleure imagination du monde sur les bâtiments qui sont fermés dans la rue Albert 1er au-dessus du Château de Graffigny. On serait obligé de les détruire et je ne souhaite pas qu'on les détruise. On peut difficilement et c'est assez compliqué, les fonctionnalités ne sont pas simples et les dénivelés sont importants, construire cette fois dans la zone qui, elle est constructible, on avait évoqué l'autre zone dans la pelouse qui n'est pas constructible, mais dans la zone qui est constructible en dessous de l'actuelle salle Déruiet. C'est compliqué, les fonctionnalités ne sont pas bonnes, ça monte, ça descend, on ne sort pas par où on entre... A partir de là, on prend le parti, pour le sujet de cette école de réfléchir à peut-être à travailler de façon plus économique à tout point de vue et encore une fois plus écologique à partir de là, en évitant peut-être de complètement désaffecter notre école et en se penchant, prioritairement sur les deux classes qui sont situées dans l'algéco, qui datent du tout début des années 80. Donc la réflexion est celle-là, il faut rappeler que parce que j'aime bien qu'on tienne nos paroles et qu'on reste d'ailleurs fidèles à la façon dont elles ont été données que ce que nous avons indiqué que nous ferions, c'est, dans la durée du mandat, une étude permettant la localisation d'une nouvelle école. Cette étude, elle est faite, comme je vous l'indique, maintenant on va pouvoir dans le cours de ce mandat et même encore en début de mandat, prendre les bonnes décisions et on ne manquera pas effectivement dans d'en reparler sur ce sujet pour faire en sorte que nos jeunes élèves puissent continuer d'étudier dans de bonnes conditions. Ça veut dire que si l'on opte pour cette dernière formule, qu'il y a un vrai défi pour travailler sur comment on gère la période de transition et de

travaux mais en même temps ça permet aussi de limiter la course à l'urbanisation, ça va permettre, même si la situation des arbres concernés par le site en dessous de Dérue, même si ces arbres sont problématiques aujourd'hui pour des raisons de santé, de conserver à cet endroit-là un espace boisé et personne ne s'en plaindra, c'est aussi une vertu écologique.

Pour terminer sur la question des investissements écologiques, il va arriver des investissements aussi consacrés à la biodiversité, consacrés à la préservation du patrimoine naturel, consacrés à la restauration de circuits courts. On est en train travailler sur ce sujet et on pourra dans les mois qui viennent en reparler.

Sur le volume des investissements mais ça a été assez largement évoqué au préalable. Le volume de ces investissements tient essentiellement effectivement à des reports importants que nous avons eus. Il y a eu la crise sanitaire qui a été évoquée, il y a eu une transition sur le poste de directeur des services techniques, ce sont des investissements qui sont des investissements assez lourds et pour pouvoir les piloter il faut quelqu'un de compétent à la barre en accompagnement de Gérard, adjoint aux travaux. Donc désormais, nous les avons. Les montants, qui sont là, peuvent sembler importants mais ils sont pour la plupart largement engagés et partis sous des maîtrises d'ouvrages et qui sont solides. Donc on a juste un pic d'investissements, ce qui est quelque chose de relativement classique qui va conduire et à une forme de réendettement, je voudrais juste prendre à témoin l'ensemble de nos collègues et de ceux qui ont suivi nos conseils municipaux depuis sept ans, j'ai toujours dit que le désendettement n'était pas une fin en soi et encore moins une politique publique. Le désendettement est un outil politique publique, c'est ce qui permet à un moment donné de réinvestir et je prendrai juste de ce point de vue-là l'exemple effectivement du site Bizet qui est très intéressant rapport à ça. Le site Bizet si on n'en a pas parlé, si on n'a pas eu de débat sur le sujet, c'est aussi que Bizet, il est dans le patrimoine privé de la commune. Donc il n'est pas affecté aujourd'hui à des missions de service public. Mais en revanche le site Bizet est potentiellement une bonne poire pour la soif, pour la commune. Quand la commune n'a plus que cinquante, cinquante-cinq et cinquante euros par an de la part de l'Etat en moyen de service public par habitant. On peut trouver ça satisfaisant, mais il faut trouver d'autres solutions. La solution n'est pas fiscale, on l'a dit, on l'a toujours dit. Donc la solution, elle est de devenir des investisseurs intelligents, capables effectivement de renouveler leurs bâtiments et de le remettre à bail dans les semaines et les mois qui viennent pour des preneurs de longue durée qui nous permettront ainsi de développer nos petites recettes complémentaires qui viendront mettre un peu de beurre dans nos épinards. Ça va faire environ un million de dettes en plus, puisque on regarde ça nous allons percevoir des loyers plus importants, une rentabilité donc effectivement, on nous accule et on nous conduit à être des propriétaires immobiliers, pourquoi pas, pas de problème, mais derrière effectivement ça a des conséquences purement comptables qu'on vient d'évoquer et qui n'ont absolument pas de portée sur la situation financière générale de la commune laquelle reste extrêmement saine donc on est on est de ce point de vue-là sereins.

Enfin, nous avons toujours dit sur le Clairlieu c'est que la zone où est implanté le Clairlieu doit rester dévolue à de l'habitat permettant un parcours résidentiel adapté à des personnes, à tous et y compris donc, à des tarifs accessibles et sociaux pour celles et ceux qui en ont besoin, pour les personnes âgées, donc il va falloir détruire ce site, nous l'avons indiqué aux habitants plusieurs fois. Les habitants se verront proposer en déménagement vers le Paul Adam dès que les travaux seront terminés. Et à partir de là, on pourra engager un programme intéressant, moderne, correspondant à la réalité des attentes des seniors d'aujourd'hui. Donc, on n'est pas prêts évidemment sur ce plan, il faut que les travaux du Paul Adam avancent, il faut que les travaux se terminent, il faut que les personnes, les habitants du Clairlieu puissent déménager s'ils le souhaitent et au Paul Adam, s'ils le souhaitent, et ensuite on pourra lancer le processus, là aussi c'est un programme évidemment ambitieux, c'est un programme qui permet aussi d'équilibrer et

de rééquilibrer les modalités d'habitat à Clairlieu qui sont très axées sur la zone pavillonnaire, à un moment donné, quand on atteint un certain âge, on a envie d'autres choses.

Sur les emplois. Des emplois n'avaient simplement pas été comment dire supprimés formellement sur le papier sur l'ouverture des emplois et qui n'étaient plus pourvus depuis longtemps. Il n'y a donc aucun saccage du service public, il n'y a aucune privatisation particulière, il y a juste effectivement une bonne gestion, c'est vrai que la tendance aujourd'hui n'est pas à créer des emplois dans une commune comme la nôtre à l'échelle et selon la trajectoire de la dotation de l'État, le fameux tableau en histogramme rouge qui, pour ma part, n'emporte pas mon enthousiasme.

Cyrille PERROT

C'est un débat et l'exercice est très difficile, je suis toujours sur cette question de l'accompagnement de la transition écologique et notamment de la dimension financière, vous savez tous que je ne suis pas pour que l'on repeigne en vert, le green washing, ce n'est pas du tout notre tasse de thé. Il est très compliqué d'avoir des décisions, de prendre des décisions ou de faire des choix d'investissements qui ont un réel impact mais il faut aussi que nos concitoyens puissent savoir si le choix est fait de diminuer le nombre de bâtiments municipaux, le nombre de mètres carrés tant mieux mais est-ce qu'il serait possible peut-être pour le prochain conseil ou à l'occasion du budget qu'on ait une bonne visibilité du nombre de bâtiments qui existaient en début de mandat, combien on en a cédés en cours de mandat, combien de mètres carrés en moins? Je note qu'en parallèle on prévoit l'extension de la crèche Martine Marchand, c'est plus une dimension de trajectoire et au moment où vous parliez, monsieur le Maire tout à l'heure, il y avait une petite alerte sur la presse de demain pour notamment l'idée, pour ne pas faire de pub, qui nous disait que le GIEC allait nous sortir un rapport sur le climat et que de gros efforts restaient à faire dans les collectivités et au niveau des états. Donc c'était le petit clin d'œil, il faut que ce soit significatif dans notre trajectoire de la durée du mandat sur effectivement la diminution, la rationalisation parce que sinon c'est bien l'aspect financier et budgétaire qui va nous impacter et malheureusement à la lumière de ces derniers événements.

François WERNER

Cela permet de préciser un certain nombre de choses. Le travail sur les surfaces occupées n'est pas le seul que nous conduisons, ça en fait partie, c'est prêt, mais c'est pas le seul que nous conduisons et évidemment il y a des travaux, ça fait partie d'un ensemble. À l'autre bout du spectre sur les choses les plus voyantes ou les plus évidentes, bien évidemment, nous travaillons aujourd'hui activement sur tous les dispositifs et il y en a, c'est vrai qui nous permettent ou nous permettraient d'avoir un travail le plus vertueux possible sur certains bâtiments qu'on voudrait transformer. Bien sûr qu'on ne s'interdit pas cet aspect des choses. C'est souvent assez difficile sur du patrimoine existant et la plupart du temps ça ne peut vraiment être conduit que quand on a une nouvelle utilisation ou en tout cas un changement de modification dans l'utilisation du bâtiment. Ce n'est pas une raison pour ne pas faire. Nous avons aussi regardé tout ce qui peut permettre et on va continuer de le faire même si les conclusions pour l'instant ne sont pas très favorables, tout ce qui peut nous permettre aussi d'être producteur d'énergie. On n'est pas des obsédés du photovoltaïque, un travail est fait sur ce sujet. Ce n'est pas obsessionnel mais dans certains cas, ça peut s'y prêter pour l'instant on n'a pas trouvé l'espace le plus idoine pour avoir quelque chose qui serait économiquement et écologiquement véritablement rentable. On va continuer, il y a des surfaces qu'on n'a peut-être pas encore complètement prospectées.

Le troisième point, aucun problème pour avoir là aussi un travail à livre ouvert sur la question des investissements à finalité de transformation au sens large et de transformation énergétique en particulier. On va travailler aussi avec les utilisateurs, pourquoi, parce qu'on est tous pareils, si on n'est pas incités ou si c'est pas incitatif, si on ne gagne rien alors oui on peut avoir une forte

conscience de la planète et dire qu'il faut que l'on en ait un petit bout. Mais c'est vrai que si, en ayant conscience de la planète, on a un bénéfice qui revient de façon un peu plus directe, ce n'est pas tout à fait la même chose. Et donc on va aussi conduire un travail avec nos acteurs d'abord nos agents mais aussi nos acteurs associatifs pour travailler plus vertueux. Pour être plus vertueux dans l'utilisation par exemple, d'un bâtiment, il faut le comprendre, il faut le savoir. Si dans mon petit bureau de maire, qui en lui-même est écologiquement assez performant, puisque je crois que c'est le plus petit bureau de toute la Métropole, tant mieux, si dans mon petit bureau de Maire, je sais quels sont les fondamentaux de la qualité et de la gestion énergétique, je vais être plus mal, est-ce que ça a un sens que le soir en quittant mon bureau, je mette le volume du radiateur à 0 ou pas. Est-ce que c'est mieux, est-ce que c'est moins bien? Et donc je prends cet exemple, volontairement personnel, comme ça je n'incrimine personne, c'est qu'il faut un travail d'explications sur comment tout ça marche et d'explications sur comment fonctionnent nos systèmes de mise en chaleur. Donc tout ça, c'est un travail qu'on va conduire et sur lequel et c'est plutôt aussi dans votre approche, que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Donc on va y travailler. Stéphane KLOPP va certainement compléter ce propos. Mais c'est en travaillant tout azimut qu'on peut avoir du résultat et croyez bien qu'on en est conscient effectivement à la fois pour des raisons basement matérielles et financières mais ça a son importance quand on perd des dotations tous les ans, mais aussi tout simplement parce que chacun doit effectivement avoir porté sa part de cet enjeu.

Stéphane KLOPP

Un point sur le chauffage urbain dont on n'a pas parlé. Donc effectivement, on a déjà relié la mairie et puis le gymnase des Aiguillettes sur le chauffage urbain et on a un autre projet qui est celui de relier le Paul Adam mais pour l'instant on en parle pas parce qu'il nous faut l'adhésion de l'Urssaf et de la Sécu qui sont en-dessous. Donc on a encore des leviers pour diminuer notre facture énergétique et devenir plus vertueux et emmener en même temps d'autres structures à l'être aussi dans le même projet.

François WERNER

C'était effectivement un ensemble important et une orientation importante. Mais on pourrait en débattre régulièrement, ce sont des choses qu'il faut avoir bien en tête et puis vérifier ce qui marche et peut-être ce qui marche moins bien.

Le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire joint en annexe ainsi que de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2022.

DELIBERATION N° 02 - PROGRAMME MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : G. PALTZ

François WERNER

Le programme métropolitain de l'habitat avec les enjeux qui sont ceux de ce programme les enjeux partagés et puis la stratégie conduite sur la Métropole et à Villers.

Gérard PALTZ

Cette présentation fait suite à une délibération du Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2021 et concerne le programme métropolitain de l'habitat. Quels sont les motifs de cette modification ?

Le 6ème programme local de l'habitat (PLH) arrive à échéance fin 2022. Il avait été actualisé en 2017 pour assurer la jonction juridique avec le futur PLUi, qui tiendra lieu de PLH et de PDU (plan de déplacement urbain). Cependant, l'approbation du PLUi n'interviendra pas avant la mi-2024. Aussi, afin d'enjamber ce vide juridique, le conseil de Métropole du 12 novembre 2020 a validé le lancement d'un nouveau PLH dénommé Programme Métropolitain de l'Habitat, qui a vocation à être reversé dans le PLUi-HD et à devenir le support juridique de la délégation des aides à la pierre. Il permettra en outre de conserver une lisibilité de la politique locale de l'habitat qui repose les actions propres de la Métropole mais également sur des projets contractualisés et enfin qui s'appuie sur des partenariats forts anciens et renouvelés.

La construction de ce document stratégique a été menée en lien avec l'agence SCALEN qui a nourri notre démarche de par son observation et son expertise. Elle a également été partagée avec tous les acteurs, il y a eu en effet neuf groupes de travail qui ont réuni des membres de la conférence territoriale de l'habitat qui rassemble les principaux acteurs de l'habitat, l'État, les communes, les organismes HLM, la CAF, les promoteurs, des représentants de locataires, la Fédération du bâtiment notamment.

Ils ont permis de dégager des éléments de diagnostics et les premières pistes d'orientation et action. Donc une Métropole de 257 000 habitants qui représente 47% pour de la population du sud 54 est une relative stabilité démographique. Une progression du nombre de ménages et l'évolution de leur structure, notre une production de logements qui doit être ajustée à l'ambition démographique et aux besoins qualitatifs des ménages et contribuer à l'adaptation aux changements climatiques. A potentiel élevé de besoins en logements familiaux et abordables, une vacance dans le parc privé qui continue de progresser, des besoins en rénovation du parc privé ancien qui reste important, en rééquilibrage territorial du parc locatif social engagé qui s'accompagne d'un NPRU ambitieux sur trois quartiers, un niveau de production à maintenir pour répondre aux besoins des ménages et à l'évolution du parc. Des besoins particuliers, offre à réguler pour les personnes âgées et les étudiants, des réponses en adéquation avec les ressources. Un potentiel foncier permettant d'assurer la production de 18 000 logements mais difficilement mobilisables sur le court terme pour développer le parc HLM.

A la suite de ces groupes de travail, une phase de rencontre avec chacune des vingt communes de la Métropole a été engagée pour échanger sur ce diagnostic et sur la territorialisation de la production du logement neuf et par conséquent sur les projets et potentiel fonciers mobilisables. Quels sont les besoins en logement ? Alors que les besoins en logement doivent répondre à la consolidation et à la tendance géographique à tendance démographique à la hausse, à renforcer également la Métropole en tant que centre de gravité du sud 54 et on va voir pourquoi, affirmer une ambition démographique forte à partir de 2028 en s'appuyant sur des produits de logements adaptés, une stratégie d'emplois forte et une université rayonnante. Cet exercice sera fait en deux temps, 2022/2027 ce sera le PMH, Programme Métropolitain de l'Habitat, et la seconde phase 2028 à 2040 dans le cadre du PLUi HD des besoins en logements sont anticipés selon un exercice prospectif.

Donc les besoins en logements toujours. C'est une offre de logements adaptés quantitativement mais qui doit répondre à plusieurs points. Le premier, c'est des besoins pour répondre au desserrement des ménages : les divorces, les séparations, la décohabitation des jeunes et le vieillissement. Des besoins liés à l'adaptation du parc, le renouvellement de celui-ci : démolition et renouvellement du parc, désaffectation du parc lié à la vétusté, fluidité du parc (interactions

entre les résidences principales et les autres catégories de logements) mais également des changements d'usage et répondre également au solde migratoire.

Alors qu'est-ce qu'il en ressort ? Donc l'estimation des besoins globaux en logements entre 2018 et 2040 sur la Métropole du Grand Nancy, nous amène à un besoin global de 1031 logements avec 881 de constructions neuves et 150 qui peuvent être des récupérations de vacances. Ce sont bien évidemment des objectifs qui sont ici présentés. Donc cette stratégie démographique de la Métropole, elle est élaborée pour 2022/2040 et pour sa mise en œuvre, deux temps ont été identifiés dans une logique de progressivité.

En ce qui concerne la répartition de la production par statut, il y en a trois donc le premier ce sont des logements sociaux, il est fixé comme objectif 310 logements, 570 sur le parc privé et 150 sur des récupérations sur le parc existant. Il faudra produire 1030 logements par an, 889 et 150 logements mobilisés dans le parc privé ancien pour assurer la dynamique géographique, compenser les besoins engendrés par le phénomène de desserrement des ménages, développer un parc de logements abordables et de meilleure qualité, répondre à la paupérisation croissante des demandeurs de logements HLM, limiter les départs des familles avec les enfants en périphérie et limiter l'étalement urbain en répondant qualitativement aux attentes des ménages.

Il y a plus de 7 000 demandes en instance à la fin de 2020. 68 % des demandeurs sont composés de 1 ou 2 personnes, se sont essentiellement des jeunes ou des personnes âgées. Il y a un décalage important entre l'offre et la demande : 30% du parc HLM est composé de T1 et de T2 alors que la demande de ces typologies représente 48 %. On a donc une forte tension sur les demandes de T1 et de T2.

Ce que l'on peut voir aussi, c'est que chaque année, la Métropole perd 300 ménages au profit d'autres EPCI du sud 54 et on peut voir qu'ils sont en majorité âgés entre 25 et 39 ans. Donc ce sont plutôt des populations jeunes et on voit que l'achat d'un habitat moins cher explique la grande majorité de ces départs. C'est un point très important. Ils se dirigent essentiellement sur le sud du département et c'est une évasion qui nous est préjudiciable.

Les grands principes de cette politique locale de l'habitat. C'est une ambition réaffirmée pour la Métropole d'un maintien de taux de 26 % de logements sur la Métropole, cela implique une production supérieure à 26 % pour tenir compte du déconventionnement du parc privé, de la vente HLM et des démolitions.

Les principes guidant la politique de l'habitat : diversification des produits logements, accompagnement des communes soumises à la loi SRU, Solidarité Intercommunale (toutes les communes participent à la production du logement social locatif), c'est une satisfaction de l'objectif de mixité sociale, générationnelle, résidentielle et fonctionnelle sur tous les secteurs, c'est une logique de rééquilibrage du parc de logements.

La politique locale de l'habitat et la loi SRU ce que l'on peut voir c'est que Villers en 2021 sera à 21,44 % avec l'intégration de 215 logements étudiants. Donc on est juste à la limite des 20 %. Nous ne sommes pas au 26 % qui est l'objectif de la Métropole mais la solidarité fera certainement son effet.

La politique locale de l'habitat et l'impact de la vente en HLM est un point important. La production HLM doit permettre la reconstitution de ce parc dans une logique de rééquilibrage territoriale. On voit que près de la moitié des ventes HLM sont situées sur Nancy et qu'il y a des communes proches de 20 % sont impactées ou tendront vers les 20 % dans les années à venir. Rappel : en 2018 un logement vendu à son occupant reste décompté au titre de la loi SRU pendant 10 ans. C'était 5 auparavant. Cela représente 30 % des ventes annuelles au cours des 5 dernières années.

Les capacités foncières pour le logement HLM sont réduites Elles ne permettent de territorialiser que 1 157 logement familiaux en croisant les capacités foncières et l'objectif de mixité sociale. C'est un enjeu fort de reconquête et favoriser la production HLM par l'acquisition-amélioration. C'est aussi rechercher dans le diffus par le renouvellement du parc, par de la densification ou par des ventes en fin d'achèvement hors site repéré et c'est une territorialisation qui prend en compte

l'objectif global de production délégation de compétence. Limiter l'étalement urbain et s'inscrit dans la logique de la zéro artificialisation nette. Donc ce point est un point crucial qui est la capacité foncière de trouver les terrains nécessaires et suffisants.

Donc c'est une action foncière à amplifier au regard des objectifs, il est impératif de changer de braquet sur le repérage et la veille foncière, c'est un point important. Il faudra donc renforcer notre observation, il faudra que le maire ait une place essentielle dans ce repérage, il nous faudra anticiper les mutations et il nous faudra nous appuyer sur les dispositifs opérationnels.

Une action foncière à renforcer avec la convention établie avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est qui est un enjeu de développement du logement social et de l'accession social à la propriété sur le territoire de la Métropole. Il nous permettra de présenter certains terrains. C'est un outil proposé : c'est une convention de partenariat associant le PFGE, la Métropole et les bailleurs sociaux. Donc l'acquisition de biens immobiliers par voie amiable, par mobilisation du foncier public et surtout par préemption. C'est une garantie apportée par la Métropole, une convention entre l'EPFGE et les organismes HLM. Les communes sont des actrices essentielles à la réussite de ce dispositif et elles opèrent une sélection des opportunités foncière (bâties ou non) à transmettre.

Donc les 4 orientations majeures de ce PMH :

- Adapter la production de logements aux parcours résidentiels et maintenir le taux de logement social à 26 % dans une logique de rééquilibrage territorial et de mixité sociale.
- Adapter l'habitat existant et la production neuve aux enjeux de transition écologique
- Contribuer à la mise en œuvre du droit au logement.
- Une gouvernance à réaffirmer.

Des éléments de diagnostic et l'évaluation des besoins en matière d'habitat ont été dégagés pour construire le PMH. Il est prévu de procéder en 2 étapes pour adapter la politique de l'habitat aux enjeux démographiques actuels : le PMH qui couvrira la période 2022/2027 et qui sera reversé au PLUi-HD, ce dernier définissant la stratégie pour 2028/2040.

Pour la période 2022/2027, l'objectif de la production totale de logements est fixé à 1030 logements/an : en tenant compte de la remise sur le marché de logements vacants, la production de logements neufs sera de 880 logements/an.

Les orientations retenues sont les suivantes : adapter la production de logements aux parcours résidentiels et maintenir le taux de logements social à 26% dans une logique de rééquilibrage territorial et de mixité sociale, adapter l'habitat existant et la production neuve aux enjeux de transition écologique, contribuer à la mise en œuvre du droit au logement, reconduire la gouvernance actuelle.

La politique locale de l'habitat est fondée sur le principe de la territorialisation : l'objectif de réalisation de logements est réparti au prorata des disponibilités foncières de chaque commune. Afin d'affiner ces travaux, des périodes de rencontre avec les communes permettront d'ajuster les orientations à retenir.

Le projet de Programme Métropolitain de l'Habitat a été arrêté par délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2021. Celui-ci doit faire l'objet d'un avis des communes, conformément aux articles L.302-2 et L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal a décidé de donner son avis sur le projet de Programme Métropolitain de l'Habitat arrêté en conseil métropolitain le 16/12/2021, en application des articles L.302-2 et L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

François WERNER

L'intérêt du débat sur ce programme métropolitain n'est pas de savoir ce que je fais un petit coup à gauche, un petit coup à droite au milieu, la question c'est qu'on puisse partager un certain

nombre d'enjeux et dans le cadre de l'habitat, derrière ces chiffres, derrière ces acronymes, derrière ces proportions qui ont toujours un côté relativement techno, il y a des vies, il y a des familles, il y a des questions environnementales, il y a des enjeux qui sont les enjeux les plus importants probablement les plus importants en tout cas quand on est responsable local. Derrière tout ça, il y a aussi, ça a été dit, des exigences pour construire. Vous avez remarqué une chose, on ne construit pas ni à Villers ni ailleurs, on fait du béton. Quand on construit, c'est pour mettre des gens dedans, c'est pour mettre des vies dedans, c'est pour mettre des trajectoires, des nécessités quelques fois dedans. Si je reviens là-dessus, c'est parce que dans ces exercices-là, il y a toujours un moment difficile. Et le moment difficile c'est celui où un voisin ou un riverain qui n'avait pas de voisin justement se rend compte qu'il va en avoir un. Alors c'est le moment où on se rend compte qui est le plus difficile, parce qu'après la plus part du temps ce que l'on constate, c'est quand c'est bien fait parce que ces concertations sont faites là aussi pour faire bien, quand on discute avec des gens de bonne foi, les Villarois sont par nature certainement tous de bonne foi, mais on trouverait par-ci par-là quelques exceptions. Quand on discute avec des gens de bonne foi, ils comprennent ces enjeux, puis ils voudraient quelquefois que les enjeux prennent place ailleurs, c'est même humain, c'est normal. Et puis souvent, toujours, quand on a la possibilité de bien discuter, pour bien discuter, il faut au moins être trois, il ne suffit pas de la mairie et d'une bonne concertation et d'un bon travail sur la libération de la parole, il faut je le disais d'une part de la constructivité, de la bonne foi de la part des riverains parfois concernés et puis il faut aussi que les promoteurs sachent y mettre du leur. Alors ça marche plus ou moins bien. Et ce qui a été évoqué en fin de rapport est extrêmement important, c'est-à-dire que si demain, nous pouvons retrouver une arme foncière avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est, l'ancienne EPFL pour ceux qui ont connu ça, on se sentira plus à l'aise parce qu'aujourd'hui, on est effectivement complètement désarmé puisque ce qui se passe c'est quelque part inévitable, ces différents sujets sont profonds. Ce qui se passe c'est que si on maintient le nombre de logements, on perd des habitants, alors on perd des habitants, on va dire que ce n'est pas un drame, il y a pas mort d'homme. Sauf que ça veut dire que les habitants perdus sont partis ailleurs et quand ils sont partis ailleurs, ils sont partis plus loin et quand ils sont partis plus loin et qu'on augmente le prix de l'essence, les mêmes qui les ont fait partir, souvent les mêmes, pas toujours mais quelques fois les mêmes qui les ont fait partir en disant là on ne va pas construire, surtout pas, versent des larmes que je suis obligé d'appeler crocodile en disant comme c'est malheureux, quelle exclusion, comme c'est tragique, oui et ça veut juste dire qu'à un moment donné en responsabilité, on a besoin d'un document comme celui-là pour collectivement se dire qu'on fait cet effort collectif au bénéfice de tous. Et à ce moment-là, on aura moins de larmes de crocodile à verser.

Mon deuxième constat, c'est qu'il faut que nous assumions et je l'assume mais que nous assumions aussi que quand à la fois par des systèmes de législation nationale qui prévoient ce qu'on appelle -vous allez avoir un nouvel acronyme qui va se développer- le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), c'est-à-dire que on ne peut plus aujourd'hui manger de la terre naturelle, de la terre agricole ou de l'espace naturel de façon infinie uniquement pour mettre encore plus d'activités humaines et d'artificialisation. Quand on a une loi comme celle-ci que j'approuve, quand on a aussi et je la trouve aussi encore plus même, des dispositifs de préservation des espaces naturels exceptionnels, comme celui que nous prenons actuellement sur la constitution et l'activation et l'animation de l'espace naturel sensible sur la responsabilité de de Stéphane Klopp et du département de l'espace naturel sensible du plateau de Villers, ça a des conséquences en particulier sur le fait que l'imagination n'a plus de limite pour essayer d'entrer avec un chausse-pied un bâtiment supplémentaire et que l'augmentation mécanique qui est produite du prix, qui est produite par la rareté du prix du foncier fait qu'on essaie de mettre de plus en plus de choses dans la boîte à chaussures et que c'est quelque fois regrettable. Pour ça, on a besoin de retrouver un peu de possibilités, d'atouts si je puis dire dans notre main, pour pouvoir éviter des réalisations qui sont non souhaitables. Donc tout cet ensemble-là évidemment, c'est une complexité. Puis

vous aurez noté une dernière chose, qui nous ramène aussi au débat sur les dotations. Parce que qu'est-ce qu'il se passe? Vous avez vu les chiffres de cession des logements sociaux? On cède presque autant de logements sociaux à Villers qu'à Vandœuvre. Vous trouvez ça normal ? Parce que qu'est-ce que font les bailleurs sociaux? Ils ne vendent pas de façon homogène une proportion de l'ensemble de leur parc social, ils vendent ce qui est le plus vendable et qu'est-ce qui est le plus vendable, c'est ce qui est situé dans les eaux les plus agréables. Mais sauf que dans ces zones dites les plus agréables, c'est là précisément qu'on essaye de réaliser et de construire une part de mixité et qu'on le fait avec détermination parce qu'on croit aussi à cette loi et je crois à cette loi et je l'assume aussi. Et donc on est dans ce système décisif, on passe notre temps à monter des pierres et la pierre retombe. Donc effectivement, c'est une solution de facilité. J'ai eu l'occasion d'en parler avec les bailleurs, ils ont compris, je pense qu'ils ont compris. Dire qu'ils ont complètement approuvé, ils sont dans des situations financières qui sont quelques fois tendues, je ne peux pas dire qu'ils étaient 100 % de mon côté, mais ils ont compris que cette question-là et ils ont compris que si on veut faire une vraie mixité, il faut aller dans ce sens. Regardez même la très faible part de logement cédés à Maxéville qui a pourtant plus de 60% de logements sociaux, à peine plus qu'à Villers en cession. C'est ridicule. Donc on ne pourra pas avancer correctement dans ce sens-là qui est aussi un sens social intéressant et utile. Permettre à un occupant de logement social de devenir propriétaire de son logement, c'est non seulement une fierté mais c'est aussi une protection de constitution de son patrimoine. C'est extrêmement intéressant mais sauf qu'il faut le faire bien. Donc tout ça, derrière ces principes, il y a des façons de les faire et ce qu'on essaie de faire au quotidien, ce qu'on s'efforce ici de faire, toutes les fois que le dialogue est possible, il ne l'est pas toujours, il y a toujours des ultras dans un sens ou dans l'autre, mais toutes les fois que le dialogue est possible, c'est d'aller dans ce sens-là. C'est de travailler vers une production raisonnée avec une mixité elle-même raisonnée dont on voit bien qu'on est à peu près bien, mais pour rester à peu près bien, il faut continuer d'en produire un peu parce que nous devons produire des logement tout court, si on produit des logements tout court, il faut produire un peu de logements sociaux et globalement, je dois dire que très souvent les réactions de la population sont satisfaisantes, pas toujours.

Donc cet enjeu-là, c'est celui d'une collectivité, et mon seul regret, c'est que ce qu'on vient de voir, c'est que bien évidemment tout ça se pense global et tout ça se pense à l'échelle de la Métropole. Il est probable qu'une bonne partie de ces normes, de ces obligations et de ces contraintes gagneraient à être portés globalement par la Métropole. Je n'ai pas le pouvoir législatif, je ne me permettrai donc pas aujourd'hui de refuser cet exercice et on ne le refusera pas, on n'y travaille beaucoup pour avancer dans le meilleur sens possible. Il faut expliquer et il faut avancer et vous avez compris qu'il n'y a pas du tout béton, il n'y a pas du béton pour le plaisir, du béton. Il y a des productions de logements majoritairement de logements, on est très axés dans ce domaine et on maintient autant que possible les zones de bureaux là où elles doivent être. Il y a ça aussi. Nous sommes aussi, lentement, mais un peu pas de façon complètement négligeable, mangés par des transformations de logements en activités de bureau. Il faut aussi pouvoir endiguer cette source-là parce qu'on ne doit pas pouvoir faire tout et n'importe quoi dès lors qu'on manipule des responsabilités comme celles évoquées.

DELIBERATION N° 03 - ECHANGE FONCIER AVEC LA MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY

Rapporteur : G. PALTZ

La métropole du Grand Nancy est titulaire la compétence de voirie et, à ce titre, procède régulièrement à des régularisations foncières sur des emprises de voiries qui sont encore

cadastrées au domaine communal, alors qu'elles constituent des espaces ouverts à la circulation publique. L'échange envisagé concerne certaines parcelles communales constituant des parkings et des voiries, le long du collège G. Chepfer et place S. Scholl : il s'agit des parcelles AO 460, AO 461, AO 462, AO 464, AO 465, AO 467 et AO 468. En échange de leur cession sans soulte à la métropole, celle-ci reverserait dans notre domaine la parcelle AO 469, emprise d'espace vert. La métropole du Grand Nancy prend à sa charge l'ensemble des frais liés à cet échange.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'échange sans soulte de parcelles entre la métropole du Grand Nancy et la commune de Villers-lès-Nancy, selon les modalités suivantes : cession par la commune au profit de la métropole des parcelles AO 460, AO 461, AO 462, AO 464, AO 465, AO 467 et AO 468 ; cession par la métropole au profit de la commune de Villers-lès-Nancy de la parcelle AO 469. D'acter que la métropole du Grand Nancy fait son affaire des frais d'actes.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 04 - CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE À L'ÉCOLE MATERNELLE DERUET
Rapporteur : O. AIRAUD

L'accueil périscolaire à l'école DERUET est assuré par l'Association des Parents d'élèves de l'école « Claude Deruet ».

Dans ce cadre, la ville de Villers-lès-Nancy met à la disposition de l'Association, du personnel titulaire du BAFA pour assurer l'encadrement des enfants inscrits au service de l'accueil périscolaire, dans le respect du taux d'encadrement prescrit par la réglementation du décret n° 2013-707 du 02 Août 2013, relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires.

En contrepartie, l'A.P.E Deruet versera à la ville de Villers-lès-Nancy, une participation forfaitaire pour le financement de la mise à disposition des animateurs. Celle-ci est fixée à trois mille trois cents euros pour cette année scolaire 2021-2022.

Par ailleurs, la ville met également à la disposition de l'APE, à titre précaire, la salle de motricité de l'école maternelle Deruet.

Aussi, il convient de formaliser le fonctionnement de cet accueil périscolaire par une convention qui serait conclue pour cette année scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal a décidé :

- **d'approuver les termes de la convention;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que les avenants y afférant, le cas échéant.**

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 05 - MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE VILLERS-LÈS-NANCY

Rapporteur : O. AIRAUD

Les marchés de restauration collective de la ville de Villers-lès-Nancy arrivent à échéance le 15 juillet 2022. Par conséquent, la ville doit lancer prochainement une procédure de mise en concurrence relative à la restauration collective scolaire, des crèches et des foyers de personnes âgées.

De son côté, le CCAS de Villers-lès-Nancy assure le service de portage des repas au domicile des personnes âgées.

Aussi, afin de mutualiser les coûts, il est proposé de créer un groupement de commandes entre la Ville de Villers-lès-Nancy et son CCAS conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Une convention constitutive doit pour cela être signée et serait conclue pour la durée de la procédure de mise en concurrence. Le coordonnateur du groupement serait la ville de Villers-lès-Nancy. À ce titre, elle organiserait l'ensemble des opérations de mise en concurrence conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Les marchés seraient attribués par la commission d'appel d'offres de la Ville de Villers-lès-Nancy. Les marchés seraient signés et notifiés par la ville de Villers-lès-Nancy pour le compte du CCAS, et exécutés par chaque membre du groupement à hauteur de ses propres besoins.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Alors la délibération qui vous est proposée là est plus une délibération technique dans le fait de constituer un groupement de commande entre la ville et le CCAS. On est dans une phase de marché de reconduction de nos quatre marchés de restauration collective. On est sur des lots distincts entre la Petite Enfance, la restauration scolaire et puis les résidences et le portage à domicile qui sont concernés notamment par le CCAS, c'est pour ça qu'on a besoin de constituer cette convention entre les deux partenaires. Quelques mots peut-être également sur le travail que l'on mène sur ce marché notamment sur la partie de restauration scolaire qui reprendra la loi EGalim qui est en application depuis le 1er janvier. Pour rappel, la loi EGalim, c'est 50% de produits durables dont 20 % de produits bio. Aujourd'hui, on est nous sur un marché de 40 % de produits locaux et 20% de produits bio donc on est à quasiment 60 % de cette loi donc elle est bien appliquée. C'est un repas végétarien par semaine, c'est exactement ce que ce que l'on a également et puis c'est la suppression des emballages plastiques donc sur cette partie-là aussi avec le prestataire actuel les emballages plastiques ont été supprimés. Donc on travaille avec les parents d'élèves, avec les enfants du Conseil Municipal d'enfants et puis on a mis en ligne également un questionnaire qui pourra nous permettre d'éclairer un peu les familles sur ce qu'on cherche à obtenir en termes de restauration scolaire. L'idée c'est que l'on finalise ce cahier des charges courant mars puisqu'après, on rentrera dans la phase de marché public en avril et puis une application pour le mois de septembre pour la rentrée scolaire de 2022.

François Werner

A l'instar de ce que nous avons fait d'ailleurs sur le précédent marché, le processus et y compris la sélection du prestataire, on proposera à la minorité un mode d'association comme ça a été le cas précédemment. C'est une bonne habitude.

Bertrand FOLTZ

Puisqu'on a eu le rapport d'orientation au CCAS et pour informer le Conseil municipal, le portage de repas ça représente quand même 24 669 repas en 2021, ce qui fait environ 80 repas portés par jour et en hausse de plus de 2000 repas par rapport à 2020, donc ce qui est une commande qui n'est pas négligeable quand même pour tous nos concitoyens

François WERNER

Alors même que 2020 était déjà une année en progression. L'attente est vraiment très forte, on a tout fait pour relancer enfin pour populariser ce service. Et c'est vrai que la qualité est donc aussi un élément et un critère essentiel qui devra être retenu dans le choix de la commande.

Marie-Hélène CHIPOT

C'est un service prend de l'ampleur et qui séduit beaucoup et finalement même s'il y a des cahiers de doléances de ci de là y compris dans le scolaire, en référence les résidences qui sont satisfaites de ce qui est proposé. Il y a sinon une envolée mais en tout cas une constante augmentation dans la demande pour peu que l'on y ait goûté.

François WERNER

Notre exigence continuant elle aussi d'augmenter, il appartiendra à ce prestataire comme aux autres de se mettre au niveau toujours plus élevé que nous souhaitons en terme de diversité, en terme évidemment de proximité, en termes de bio toutes les fois que c'est possible et en terme gustatif et de service aussi.

Le Conseil Municipal a décidé :

- **d'approuver la convention de groupement de commandes pour le lancement de la consultation relative aux marchés de restauration collective;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire signer la convention constitutive du groupement à intervenir.**
- **d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 06 - PERSONNEL TERRITORIAL - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : B. SOUVAY

Le directeur du service vie culturelle, anciens combattants, relations internationales et tourisme a demandé sa mutation. Le poste d'attaché territorial à temps complet qu'il occupait sera vacant à compter du 28 février 2022. Il convient de remplacer cet agent.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Au vu de l'organigramme de la commune et après avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière administrative

- **Emploi permanent d'attaché territorial à temps complet**

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Coordination, pilotage et suivi de la programmation culturelle et festive (expositions, spectacles, manifestations...), des manifestations patriotiques et des actions liées aux relations internationales; Gestion des projets au plan technique, artistique, financier; Evaluations quantitatives et qualitatives, retours d'expériences
- Mise en réseau des partenaires et coordination de la programmation du territoire. Assurer l'interface et le lien en interne entre les élus/services et les associations ; Faciliter, soutenir les initiatives et projets du secteur associatif ; Réaliser le suivi des aides directes et indirectes attribuées aux associations.
- Veille relative au domaine d'activité pour anticiper les évolutions : Concevoir des indicateurs et piloter des dispositifs d'observation et d'évaluation ; Restituer et synthétiser les informations collectées afin de conseiller les élus et être force de proposition dans la déclinaison de leurs orientations en objectifs stratégiques et opérationnels.
- Préparation, organisation des cérémonies patriotiques et des actions liées aux anciens combattants ;
- Relations internationales : pilotage des relations avec la ville partenaire en lien avec les associations
- Management des équipes techniques et administratives du service
- Gestion des équipements culturels
- Elaboration, exécution et suivi du budget du service ; Gestion et suivi de la régie « spectacles » - Billetterie
- Suivi des procédures administratives liées à la réalisation des projets

La rémunération liée au déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emploi concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée ne pouvant excéder trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat plus 3 années d'études supérieures et d'une expérience significative en lien avec les missions du poste.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement avec application du régime indemnitaire instauré par la délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a décidé :

- **d'adopter les termes de la présente délibération,**
- **de modifier le tableau des effectifs,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

François WERNER